



Le Petit Astillaçois

Bulletin d'informations d'Astillac – Edition N° 35 - Décembre 2019

LE MOT DU MAIRE

« C'est sur la vie maintenant et tout au long de son déroulement que le pouvoir établit ses prises; la mort en est la limite, le moment qui lui échappe. »

Michel Foucault



Lundi 2 septembre dernier c'était la rentrée des classes pour la nouvelle année scolaire 2019 /2020. Notre école communale d'Astillac étant fermée, nos chères têtes blondes devaient regagner qui Beaulieu qui Altillac, qui Biars.

Mais, loin de nos soucis quotidiens et « *conformément au règlement des transports scolaires de la région Nouvelle Aquitaine, un service ne sera maintenu que si au minimum quatre élèves ayant droit y sont inscrits* ».

Bien évidemment devant l'incongruité de ce texte, nous n'avons pas vu arriver le danger : la suppression pure et simple du car des élèves pour l'école de Beaulieu! Qu'à cela ne tienne nous sommes le lundi 19 août et il reste 15 jours pour nous retourner !

Sauf que! Sauf que la personne responsable (Antenne Corrèze Nouvelle Aquitaine) des transports scolaires est en congés.

Un supérieur hiérarchique avait bien dû signer au préalable l'absence de cette fonctionnaire en cette période de pré-rentrée scolaire !

Comment un maire d'une petite commune rurale, ancien fonctionnaire territorial de surcroît, peut-il imaginer que la personne responsable de ce service dans les 15 jours qui précèdent la rentrée soit en congés! Alors il convient et vite de prendre pour lui son bâton de pèlerin et d'aller frapper aux portes et aux bonnes !

Premièrement, compter et recompter les élèves concernés, sont-ils quatre ? Non, ils ne sont que trois ! Mais toute démarche étant à terme bénéfique, on trouve le quatrième enfant à Liourdres!...

L'attache téléphonique est immédiatement prise avec Madame Lucie Barrade, maire de Liourdres : un jeune garçon serait susceptible de faire le quatrième !

Car ne l'oublions pas, l'école est obligatoire pour tous les enfants de la République Française de 3 à 16 ans! En accord avec Madame Barrade, nous sollicitons l'intervention de Pascal Coste, Président du Conseil Départemental tout en sachant que ce dossier ne relève plus de sa compétence! Le collège oui, les transports, non! (il y a urgence, c'est la dernière semaine du 26 au 30 août 2019)

Tous les lundis matin et les jeudis matin nous inondons la région Nouvelle Aquitaine de mails tous aussi urgents les uns que les autres !

Et arrive le jour solennel de la rentrée! Et les parents doivent se mobiliser pour acheminer leurs enfants au portail de l'école.

Ce problème sera définitivement réglé le 6 septembre par une mise en place du car le lundi 23 septembre 2019, pour le plus grand bonheur de tous, même des scolaires! Quelle aventure au XXI^e siècle ! Une circulaire... Toujours incomprise d'autant que le problème du transport dans ces conditions idiotes pourra se reposer de la même façon ou pire à la prochaine rentrée scolaire ! Qui vivra...verra!...

Ce fut également la rentrée pour les lycéens et les autres étudiants.

Pour la plupart d'entre eux, ce sont déjà les vacances de Noël qui se profilent à l'horizon de cette fin du premier trimestre et cette fin d'année 2019.

Pour les collégiens, tout va très bien...si ce n'est un petit rien, une bêtise...le doublement du prix de leur transport scolaire. Pour un enfant l'année précédente, la part payante était de 60€/an et à l'occasion de cette rentrée, le tarif pour le premier enfant est passé à 120€/an !

Heureusement la création des 13 nouvelles régions devait conduire à de nouvelles économies!...pour qui?...

Et on s'étonne de la grogne des Français, de leur ras le bol...

Mais comment faisait-on sous Napoléon III, alors qu'en 20 ans (1850-1870) on construisait des écoles, des chemins de fer, des gares, tandis que sa femme, Eugénie de Montijo créait des stations thermales.

Fi de la nostalgie du passé...Mais quand même...Bonne année scolaire et bon courage! Soyons encore si nous le pouvons des optimistes consciencieux !

Bernard REYNAL

Vous trouverez ci-après la liste des scolaires et étudiants de notre commune :

Ambonguilat-Lesage Eliwa	Collège de Beaulieu	Margerit Sixtine	Collège de Beaulieu
Ambonguilat-Lesage Ruben	Ecole primaire de Beaulieu	Mohr Mattéo-Khan	Lycée de Brive
Bouzou Eléna	Ecole Maternelle de Beaulieu	Pacheco-Dumont Maëva	Collège d'Argentat
Cauret-Christiano Gaspard	Ecole primaire de Puybrun	Pages Lucas	Collège Saint-Céré
Courdier Antoine	Collège de Brettenoux	Pages Louna	Lycée Saint-Céré
Courdier Camille	Ecole primaire de Biers/Céré	Pages Floriane	Ecole Primaire d'Atiliac
Debonnaire Jalane	Collège Beaulieu	Perrier Mathieu	Collège de Beaulieu
Debonnaire Mathis	Lycée Brive	Perrier Héloïse	Lycée Figeac
Dugard Aurore	5ème année Droit Limoges	Perrier Corentin	Lycée Voutezac
Dugard Bastien	Lycée de Tulle	Poignet Clément	Collège de Beaulieu
Four Kévin	CAP Naves	Poignet Gabriel	Ecole primaire de Beaulieu
Four Marie	Collège de Beaulieu	Poignet Mathis	Collège de Beaulieu
Four Léa	Ecole primaire de Beaulieu	Rouzier Chloé	Ecole primaire de Beaulieu
Four Baptiste	Ecole Maternelle de Beaulieu	Soursac Océane	Staps de Brive
Lacoste Louis	Lycée de Tulle	Vandenabeele Tiana	Lycée de Saint-Céré
Larribe Lucas	Ecole maternelle de Beaulieu	Louis ...	Ecole Sainte Fortunade

Ce dernier numéro du Petit Astaillacois de l'année accorde une longue place aux scolaires et étudiants de notre commune. Le recensement de la population commandé par l'INSEE nous a interrogé sur la population des plus jeunes. La fermeture de notre école communale ne nous dédouane pas de nos obligations envers les scolaires en particulier !

Bien sûr il y a ceux que nous voyons grandir au quotidien, Kevin, Lucas et leurs sœurs qui animent la place Marius-Lescure de leurs jeux... et puis Chloé qui habite dans l'ancienne maison d'école... Mais au-delà, combien sont-ils les Astaillacois à fréquenter l'école, le collège, le lycée ou l'université ?

Sans doute comme moi et comme la plupart des conseillers municipaux êtes-vous étonnés de découvrir cette liste impressionnante de la future masse de cellules grises émergeant de notre commune !

Est-ce à dire qu' Astaillac est une commune jeune, en tout cas plus jeune que nous ne pensions l'imaginer ? Le nombre de retraités par rapport aux actifs reste encore important, le recensement nous le confirmera et nous ne manquerons pas d'en résumer les résultats à la fin du premier semestre 2020 !

En attendant, sauf erreur de notre part, 33 jeunes scolaires lycéens ou étudiants sur 340 habitants, c'est plus de 10 % de la population; et je crois qu'il y a lieu de s'en réjouir. Nous n'avons pas de référence communautaire, voire intercommunale pour établir une comparaison sérieuse, mais il nous semble qu' avec cette jeunesse, un bel avenir peut s'ouvrir pour des lendemains heureux à Astaillac. Voilà, parler de notre jeunesse évite de radoter sur notre retraite... Et peut-être sur la leur !...

Bernard REYNAL

La place Laborie

Le 26 septembre 2016, notre ami Etienne Laborie décédait et laissait à ses héritiers un ensemble de constructions agricoles en bien mauvais état !...

La succession, Marie-Elise Pagès, Denise Magimel et Francis Laborie ont donc décidé de léguer ce bien à la commune d'Astaillac !

Ce fut chose faite par devant notaire en 2018, après passage du géomètre.

Depuis, il y eut la démolition des granges par l'entreprise POUZOL d'AUBAZINE pour un coût de 15 000 € HT subventionnée par l'Etat à hauteur de 32 % (4 800 €) et par une réserve parlementaire pour 18.29 % (2 744 €) = 50.29 % de subvention.

Les bois ont été récupérés par l'entreprise Ponty Compost-Environnement pour un montant total de 1167 € HT.

A noter que Jacques Four et Didier Celles étaient présents avec leur tracteur pour charger les immenses remorques qui partaient à Monceau-sur-Dordogne.

Puis ce fut l'aménagement de la place toujours réalisé par l'entreprise Pouzol pour de 31 510 € HT subventionné par l'Etat pour 12 604 € et le Conseil Départemental pour 7 500 € = 65 % d'aides.

La servitude au droit du hangar de monsieur David Ferreira pour desservir les prés des familles Vermeil, Pagès et Vidalie a été respectée.

Un solide mur de blocs de béton a été construit et le parking aménagé le long de la route goudronné peut accueillir une dizaine de voitures.

Alors qu'il était toujours difficile de se garer en bas du bourg, voici que cet aménagement répondra aux vœux de tout un chacun.



Autrefois la place Laborie



La place Laborie pendant les travaux...



...et en fin de travaux !

A noter et retenir !

A la demande de l'INSEE, le recensement des habitants d'Astaillac aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020. Il sera assuré par Mme Murielle COUDERT. Veuillez lui réserver le meilleur accueil.



LES PROJETS SUR LE MIDI CORREZIEN

La Maison de santé pluridisciplinaire à BEAULIEU-SUR-DORDOGNE :

La construction du bâtiment située Rue Monbrial à BEAULIEU-SUR-DORDOGNE face au siège de la Communauté de communes, se termine.

10 entreprises locales auront travaillé à cette réalisation déjà bien intégrée dans le paysage avec les galets de la Dordogne.

L'association de professionnels de santé, présidée par le docteur Benjamin Blavoux qui en assure la gestion a déjà de nombreux engagements (médecins, infirmières, diététicienne, ostéopathe...). Dès janvier 2020, ces professionnels prendront possession des lieux. Des locaux sont encore disponibles notamment pour deux médecins. Prendre contact avec la Communauté de communes pour tous renseignements au 05 55 84 31 00

En matière d'aménagement de l'espace :

Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : Le Midi Corrèzien poursuit sa concertation dans l'élaboration de son PLUI, ce document qui doit planifier l'aménagement du territoire et l'urbanisation à l'horizon 10-15 ans. Les élus et les différents services, Etat, Département de la Corrèze, chambres consulaires, ONF, CAUE, syndicat d'études du bassin de Brive, DDT ont été associés dans cette démarche.

En première étape, une présentation du diagnostic de territoire va être faite le 3 Décembre auprès des élus par le BE DEJANTE VRD ET CONSTRUCTIONS. En parallèle, la phase 2 d'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui devrait s'achever avant le renouvellement des conseils municipaux a débuté.

Centre d'Incendie et de Secours :

La Communauté de communes est compétente pour gérer les Centre de Secours de BEYNAT, BEAULIEU-SUR-DORDOGNE et MEYSSAC.

A ce titre, elle réalise la construction d'un troisième Centre d'Incendie et de Secours sur la commune de BEAULIEU-SUR-DORDOGNE, Avenue Léopold Marcou sur un terrain d'une superficie de 2 350 m².

Dans cette opération dont l'enveloppe financière est évaluée à 957 000 € HT, la Communauté de communes est maître d'ouvrage. Les travaux d'un montant de 735 000€ HT devraient débuter en 2020. Ce projet est financé à hauteur de 200 000 € par une aide de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le SDIS de la Corrèze apportera une contribution financière correspondante à 40% du montant hors taxe de l'opération déduction faite de l'aide consentie par l'Etat. Une équipe de maîtrise d'œuvre sera retenue avant fin 2019.

En matière d'action sociale

Le CIAS de la communauté de communes gère la compétence action sociale au travers de 3 services :

-Service Instance de Coordination pour l'Autonomie (ICA) : C'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et de coordination pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes en perte d'autonomie ainsi que leurs entourages et les professionnels du territoire.

L'ICA informe sur les prestations, les droits, les services d'aide et de soins, les établissements, les actions de soutien aux aidants, etc. Elle aide chaque personne à définir ses besoins, répondre à ses demandes et préoccupations, recherche des solutions adaptées à la problématique du vieillissement et du handicap.

-Service de Repas à Domicile

Les journées alimentaires (1 repas pour le midi, 1 repas pour le soir) sont confectionnées et conditionnées sous barquettes par l'EHPAD de MEYSSAC. La livraison s'effectue en liaison froide à votre domicile du Lundi au Vendredi.

Ce service n'est pas qu'une simple livraison, c'est avant tout une présence, un sourire, un moment de convivialité et de dialogue. Pour tous renseignements vous pouvez contacter les agents de l'ICA au 05 55 84 05 05 ou par mail : ica@midicorrezien.com.

Les menus seront consultables sur le site internet de la communauté de communes : <https://www.midicorrezien.com>.

-Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) est un service pour :

- les personnes de 60 ans et plus, malades ou atteintes par une diminution de leurs capacités
- les personnes de moins de 60 ans, présentant un handicap ou atteintes de pathologies chroniques invalidantes dans la limite des places autorisées.

Faire appel au SSIAD c'est :

- éviter une hospitalisation lorsque les conditions médicales et sociales sont favorables,
- faciliter et organiser le retour à domicile suite à une hospitalisation,
- éviter ou retarder l'admission en établissement,
- prévenir ou retarder la dégradation progressive de l'état de la personne.

Sur le territoire communautaire, des réseaux de proximité sont maintenus sur Beaulieu- Sur-Dordogne, Beynat et Meyssac où l'ICA et le SSIAD sont présents quotidiennement.

Toutes les informations et les services proposés par le CIAS Midi corrézien et notamment le programme des animations sont consultables sur le site internet.

En matière de communication :

Le site internet de la Communauté de Commune permet de communiquer sur toutes les actions, actualités, compétences communautaires..... menées sur le Midi Corrèzien.

Actuellement et jusqu'au 31 janvier 2020, les dossiers de demande de subventions pour les associations sont disponibles et téléchargeables sur le site www.midicorrezien.com (page autres services-sport).

Pour tous renseignements nous contacter au 05.55.84.31.00 ou par courriel communication@midicorrezien.com



Ouverture de la maison de santé du Midi Corrèzien à Beaulieu-sur-Dordogne le 16 décembre 2019

« Faîtes de la soupe »



Notre gagnante 2019 accompagnée de son papa qui fût lui-même l'heureux gagnant 2018 !

Le samedi 16 novembre dernier s'est déroulée la quatrième édition de la « Faîtes de la soupe ».

Son succès n'a de cesse de grandir et il a fallu s'arrêter à 70 convives pour assurer une bonne organisation de la salle polyvalente.

12 soupes ont été dégustées et savourées! Deux soupes ont même été élaborées par des enfants! Toutes ont été récompensées.

La soupe gagnante retenue par l'assemblée présente se nomme « Halloween des îles » dont la recette est la suivante : 600g de carottes, 2 oignons, ½ butternut, une petite boîte de lait de coco, et compléter d'eau à fleur des légumes.

La soirée s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Le comité des fêtes

L'association Ré Créations

La marche au sein de l'association a repris début octobre avec un effectif réduit... mais motivé! Les personnes intéressées peuvent mettre leurs chaussures de marche et rejoindre le groupe : départ tous les jeudis(sauf mauvais temps) rendez-vous à 14 heures place Marius-Lescure. On peut contacter la responsable Brigitte Ferrer au 05.55.91.50.95 ou 06.35.94.03.47.

Les cours de patois ont repris le mardi à 15 heures, tous les 15 jours;

Contactez Simone Delmas au 09.66.40.77.04 ou 06.32.06.79.14 mais aussi Yvette Faurel au 05 55 91 03 01

Des ateliers créatifs sont prévus (crochet, tricot, créations...) le samedi à 15 heures.

Contactez Christine Catoire au 05.55.91.24.93 ou 06.88.98.01.95.

Le premier a eu lieu le samedi 9 novembre.

Comme l'année passée, un calendrier des activités sera affiché au panneau de la mairie.

Toutes les personnes intéressées seront les bienvenues.

Madame Belcacec, responsable pour le Téléthon sur le secteur de Beaulieu remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont tricoté les écharpes l'année dernière.

- 366 écharpes ont été tricotées dans la commune d'Astailac dont 296 dans le village de Thézels... un record!

Ces écharpes ont été utilisées pour confectionner des poufs qui ont été revendus cette année au profit du Téléthon : il faut environ une trentaine d'écharpes par cousin.

Merci et BRAVO à toutes celles et tous ceux qui ont usé leurs aiguilles! ... et bonne rentrée récréative.

Le Bureau

LA CABINE LIVRES-SERVICES

Située dans un écrin de verdure, avec son banc repeint par Patrice, notre agent communal, embellie par la proximité de la Fontaine Floucaud réalisée par Caroline Eymond, la cabine livres-services offre un havre de sérénité, d'échanges et de culture sur ce petit bout de terre.

Nous sommes heureux de constater que ses étagères sont toujours bien rangées. Cependant, nous rappelons que le principe de cette cabine reste l'ECHANGE: les jeunes lecteurs qui choisissent de garder un ouvrage, soit parce qu'il leur a plu, soit parce que c'est un livre de jeux devraient - pour respecter ce principe - le remplacer par un autre ouvrage, quelle que soit sa valeur marchande.

Nous recommandons également à tous ceux qui déposent des livres de bien vouloir les ranger sur les étagères appropriées : enfants, adolescents, adultes.

Les dessins réalisés par les enfants en 2016 étant défraîchis, ont été remplacés par de nouvelles œuvres, par des reproductions d'aquarelles de Henri Puech et des photos choisies dans de beaux livres.

Enfin, nous tenons à remercier la librairie PARENTHÈSE de Saint-Céré qui a offert à plusieurs reprises des ouvrages, en particulier pour les plus jeunes.

BONNES LECTURES... et longue vie à notre cabine livres-services qui compte sur nous tous.

LE COMITE DE REDACTION

Le 11 novembre 2019



A l'occasion du 101^{ème} anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale, les Astaillacoises et Astaillacois sont venus nombreux assister à la cérémonie du souvenir.

Les quatorze jeunes de la commune morts pour la France ont été évoqués, ainsi que cette année à la demande du président de la République Française, les noms des soldats morts pour la France entre le 11 novembre 2018 et le 10 novembre 2019.

Les membres du conseil municipal, entourés du détachement des pompiers et anciens pompiers de Beaulieu et les représentants des familles ont entendu le message de l'UFAC lu par Paulin Devanlay petit-fils de madame Raymonde Condamine.

A la suite de la cérémonie et suivant la tradition, un vin d'honneur a été servi dans la salle polyvalente.

Puis les aînés de la commune ont pu se retrouver aux « Flots bleus » à Beaulieu, pour partager le repas annuel et amical offert par la municipalité.

Entre le devoir patriotique et les échanges conviviaux qui ont suivis, ce fut une belle journée partagée malgré une météo capricieuse.

Bernard REYNAL

Après-midi de Noël

C'est avec l'autorisation de l'abbé Gérard Reynal, curé de la communauté locale de Beaulieu et donc curé d'Astaillac, que nous avons pu organiser cette année encore le concert de Noël 2019.

L'ensemble vocal de Beaulieu, dirigé par Magali Delvaux de Conques, accompagné par Vincent Laffaire est venu chanter dans notre petite église d'Astaillac son récital de Noël.

Une trentaine de choristes a pu se produire devant un public très intéressé et émerveillé dans ce lieu de recueillement où la joie de Noël s'est faite ressentir.

A la suite de cette belle prestation, la municipalité a offert le traditionnel goûter aux enfants...et aux plus grands, avant-goût de la nuit du 24 au 25 décembre. L'occasion pour le conseil municipal de souhaiter un joyeux Noël à tous les habitants de la commune.

Nous nous retrouverons comme de tradition le deuxième dimanche de janvier soit le 12 janvier à 15h pour la cérémonie des vœux 2020.



ARRETE DU MAIRE n° 2018-11
PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DU CAMPING SAUVAGE,
DU BIVOUAC ET DES FEUX DE CAMP ET DE PLEIN AIR DIURNES ET NOCTURNES
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ASTAILLAC

Le Maire de la commune d'ASTAILLAC,

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles L.2211-1, L.2212-2 et L.2212-5 ;

Vu le code pénal et notamment ses articles R.610-5 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le règlement sanitaire départemental de la Corrèze ;

Considérant que la pratique du camping sauvage et du bivouac dans une zone rurale constitue un réel danger pour la flore et la faune ;

Considérant que la préservation de ces espaces naturels sensibles en bordure de la rivière Dordogne (patrimoine de l'humanité) passe par des actions de préventions en matière de pollution ainsi que la protection de la flore et de la faune de cette zone ;

Considérant que la pratique du camping et bivouac dans une zone rurale porte atteinte à la tranquillité publique et à la salubrité publique notamment pour les promeneurs sur les sentiers de randonnées ;

Considérant qu'il y a lieu, pour des motifs de sécurité publique d'interdire la pratique des feux de camp et de plein air, l'utilisation de réchaud et barbecue, de jour comme de nuit sur l'ensemble du domaine public et privé appartenant à la commune ;

Considérant l'appartenance de la commune d'ASTAILLAC à la communauté de communes midi corrézien qui possède sur son territoire une aire d'accueil sise à Beaulieu-sur-Dordogne ;

Après avoir entendu l'ensemble des Conseillers municipaux, lors de la réunion du 3 septembre 2018, et recueilli leur avis unanime ;

ARRETE

Article 1 : La pratique du camping sauvage, du bivouac, des feux de camps et de plein air, l'utilisation de réchauds et de barbecues, est strictement interdite de jour comme de nuit sur l'ensemble du domaine public et privé appartenant à la commune d'Astaillac.

Article 2 : La pratique du pique-nique est organisée sur l'aire du Sanglier (dans la Plaine en bordure de la RD 41) mais reste tolérée sous la réserve expresse du respect de la faune et de la flore ; tout abandon de débris ou dégradation de l'environnement est strictement interdit et sera poursuivi.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté donneront lieu à l'établissement de rapports ou de procès-verbaux de constatations et seront poursuivies conformément aux lois en vigueur. Tout contrevenant s'expose à une amende prévue par le code pénal, et le code de l'environnement allant de la 1^{ère} à la 5^{ème} catégorie selon la nature de la contravention.

Article 4 : La responsabilité du contrevenant pourra être engagée selon l'article 1384 du code civil si les dépôts des déchets de pique-nique, les conséquences d'un feu de camp du barbecue venaient à causer des dommages à un tiers.

Article 5 : Le présent arrêté est porté à la connaissance de la population par affichage et sera diffusé par le biais du « Petit Astaillacois », journal de la commune.

Article 6 : Cet arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée indéterminée.

Article 7 : Le maire, le commandant de la communauté de brigades de Beaulieu sur Dordogne, les agents techniques de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de faire appliquer le présent arrêté.